



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 avril 2024
N° 35

OBJET : Adoption du budget primitif M49 de l'exercice 2024.

Date de la convocation :
10/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le lundi 15 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Étaient présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur ALZAPIEDI Antoine.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Nombre de membres
présents : 13

Nombre de votants : 15

Étaient absents : Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic.

Quorum : 08

Absents représentés : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude.

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

PAR 10 voix POUR et 5 CONTRE (PASSALACQUA Jean-Louis, FENECH Carmel, LIBONATI Julie, ALFONSI Noëlle, ALZAPIEDI Antoine) de ces membres présents ou représentés,

VU le Code Général des Collectivités,

CONSIDERANT le Budget Primitif M49 de l'exercice 2024.

Après réunion de la commission compétente le 15 avril 2024,

ADOpte le budget primitif M49 pour l'exercice 2024 qui s'élève à :

EN FONCTIONNEMENT : 87 446, 41 euros en dépenses et en recettes

EN INVESTISSEMENT : 20 000, 00 euros en dépenses et en recettes

ARRETE son total :

EN DEPENSES ET EN RECETTES : 107 446, 41 euros

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA

